

Patente de spécialisation en viticulture biologique

2017-2018

Titre : Patente cantonale de spécialisation en viticulture biologique

Objectif : La personne qui détient cette patente est capable de :

- > prendre en compte les enjeux environnementaux,
- > respecter un cahier des charges de l'agriculture biologique
- > cultiver son vignoble sans produits de synthèse
- > vinifier avec succès en respectant les cahiers des charges bio
- > développer des stratégies pour limiter le nombre d'interventions
- > maîtriser le recyclage des effluents
- > mesurer l'impact économique de la viti-viniculture biologique

Public cible : Cette formation s'adresse aux détenteurs d'un CFC de viticulteur ou de caviste.

Déroulement : Env. 300 périodes durant 1 an, à Marcellin, Morges, dès le 23 août 2017 (les mercredis + une semaine complète fin août et une autre en hiver)

Coût : CHF 1'800.-

Renseignements et inscription

Service de l'agriculture et de la viticulture

Agrilogie

M. Yves Pottu, doyen

Av. de Marcellin 29, 1110 Morges

021 557 92 50 – yves.pottu@vd.ch

www.vd.ch/agrilogie

